



Lettre du tri n°1



Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Depuis juin 2003, des Points d'Apports Volontaires (photo ci-dessus) ont été installés sur le territoire de votre Communauté de Communes pour vous permettre de trier certains déchets :

- Ø le verre (colonne blanche et verte)
- Ø les journaux, revues, magazines, prospectus (colonne blanche et bleue)
- Ø les emballages ménagers recyclables : bouteilles et flacons en plastique, boîtes de conserve, cannettes en acier et aluminium, barquettes en aluminium, briques alimentaires et cartonnets d'emballages (colonne blanche et jaune).

Les consignes de tri figurent sur chaque colonne et un guide du tri a été envoyé, en juin, à chaque foyer afin d'expliquer le nouveau geste de tri. Si vous avez des interrogations vous pouvez vous adresser à votre Communauté de Communes, ou à votre mairie.

Cette lettre a pour objectif de vous informer sur les premiers résultats du tri sélectif et mieux vous sensibiliser aux gestes du tri. Nous tenons à vous remercier de participer activement à la collecte sélective.

Pour les élus des 2 Communautés de Communes du Pays de Serre-Ponçon et Tallard-Barcelonnette,

les Présidents, Gilbert BAYLE, Rémi COSTORIER.

Pour recycler, il faut trier !



**Des déchets, non ! des matériaux à recycler, oui !
Halte au gaspillage ! Il ne faut plus tout jeter, mais il faut trier...**

Pourquoi recycler ?

RECYCLER, c'est maîtriser les coûts d'élimination de nos déchets

La collecte, le transport et le traitement de nos ordures ménagères sont de plus en plus coûteux. La collecte sélective, parce qu'elle permet de limiter les quantités de déchets à éliminer, est un moyen efficace de stabiliser, sur le long terme, les coûts de traitement. Pour cela, c'est à chacun d'entre nous de participer activement à la collecte sélective, en triant du mieux possible notre verre, nos emballages ménagers et nos journaux-magazines. Ce petit effort individuel permettra de limiter les coûts de gestion des déchets de la collectivité.

RECYCLER, c'est préserver nos ressources naturelles qui ne sont pas infinies : pétrole, bois et minerais

... c'est réduire la mise en décharge : actuellement, boîtes en carton, en métal, bouteilles en plastiques ou en verre, briques alimentaires représentent 50% du volume de notre poubelle. Ces produits correctement triés n'iront plus en décharge !

... c'est donner une seconde vie à nos déchets

- L'aluminium des boîtes de conserve, barquettes, aérosols et boîtes de boisson est, entre autre, recyclé dans la fabrication de pièces de voitures, des semelles de fers à repasser...
- L'acier des boîtes de conserve est à nouveau utilisé dans l'industrie sidérurgique. On peut, par exemple, le retrouver dans des pièces de moteur, des tôles, des boîtes de conserve... L'acier est recyclable à l'infini.
- Les papiers et cartons redeviennent de la pâte à papier qui donne à son tour de nouveaux papiers et cartons
- Les bouteilles en plastiques sont transformées en fibres synthétiques destinées aux rembourrage des peluches ou en fil à tricoter : avec 3 bouteilles on peut réaliser 1 écharpe, avec 27 bouteilles, 1 chandail.

... c'est préserver nos ressources naturelles qui ne sont pas infinies

... c'est ainsi protéger notre environnement !



Colonnes jaunes : bon début, mais nous pouvons encore nous améliorer !

Le centre de tri à Manosque, lors du tri de nos emballages ménagers issus des colonnes jaunes, classe les produits par catégories : les différentes familles de plastiques, cartons dont briques de liquides alimentaires, aciers et aluminium. Ces produits sont ensuite conditionnés afin que les recycleurs puissent les exploiter, moyennant une valeur de rachat reversée à la collectivité. Lors de cette opération, tout ce qui ne doit pas se trouver dans la colonne jaune est jeté en Centre de Stockage

des Déchets Ultimes (CSDU), sorte de décharge aménagée, et ne sera pas valorisé. Ce rejet constitue à ce jour 18 % de refus.

Pour faire baisser ce pourcentage, ne mettons plus les déchets suivants dans la colonne jaune :

le polystyrène (barquettes alimentaires, emballages antichoc) - les films et barquettes en plastique - les emballages plastiques de produits sous vide - les sachets plastiques. Ces produits doivent continuer à aller dans votre poubelle ordinaire !

L'intérêt financier de la Collectivité, et donc le notre, dépend pour partie de la qualité de notre action de tri.

Depuis juin, nous avons trié 17,6 tonnes d'emballages : 5,9 tonnes pour la Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon (1 600 hab.) et 11,7 tonnes pour la Communauté de Communes de Tallard-Barcillonnette (5 600 hab.).

